

# **SOCIETE GENERALE SCF**

Société Anonyme  
17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes semestriels**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008

Ernst & Young Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, Allée de l'Arche  
92037 - Paris La Défense

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
B.P. 136  
92524 - Neuilly-sur-Seine Cedex

## **SOCIETE GENERALE SCF**

Société Anonyme  
17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes semestriels**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Générale SCF, nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels de la SOCIETE GENERALE SCF, relatifs à la période du 1er janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

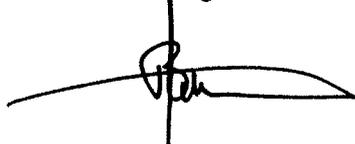
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit



Bernard HELLER

Deloitte & Associés



Jean-Marc MICKELER